CERTIFICAT MEDICAL

DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT

Je soussigné(e), Dr MUSY, BOADREZ
Docteur en Médecine, certifie avoir examiné
Mr/Mme CHAMPAVOUT Roly,
Né(e) le
et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la
pratique de la course à pied en compétition. + Troil
Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et
remis en mains propres le
à

Signature et Cachet du Médecin

Docteur V. MUSY-BEAUREZ

MÉDECINE DU SPORT

6, rue de la Flache

42290 SORBIERS

Tél. 04 77 53 00 10

42 1 03271 5

Le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contreindication à la pratique du sport porte à 3 ans la validité de ce document UNIQUEMENT pour le renouvellement d'une licence sportive. Pour la participation à une compétition sportive des nonlicenciés, un certificat médical daté de moins d'un an au jour de la compétition reste obligatoire.